

der. Il est de tradition chez eux de travailleur pour gagner leur vie et ils ne demandent pas la charité. Cependant, on ne saurait nier que la situation du pêcheur moyen de Terre-Neuve n'est pas rose. Pour de longues heures sur des mers déchainées et avec un outillage des plus primitifs, il gagne \$900 par an. Il gagne \$900 en moyenne pour une pleine année de pêche. Le revenu global d'une famille ordinaire dans nos ports de Terre-Neuve n'est que d'environ \$2,300, soit moins de \$200 par mois. Plus de la moitié de ce revenu provient de ce que nous appelons des «paiements de transfert». Autrement dit, plus de la moitié de ces \$2,300 provient de pensions de vieillesse, d'allocations familiales, de prestations d'assurance-chômage et d'allocations de secours versées en vertu de notre nouveau Régime d'assistance publique du Canada.

Je le répète, être à la charge de l'assistance publique est encore jugé comme étant dégradant à Terre-Neuve. Je souhaiterais qu'il en soit encore ainsi en Colombie-Britannique. L'assurance-chômage, parce qu'on la croit reliée en quelque sorte à la production, est un peu plus respectable. Il en est de même des pensions de vieillesse. Mais on a recours en dernier ressort au bien-être social qui offre une solution aux problèmes de ces excellents travailleurs que rejette le gouvernement actuel.

**M. McGrath:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tente vainement de relier les remarques du député à la motion à l'étude et j'éprouve de la difficulté à le faire.

**M. l'Orateur:** Le député a entendu le rappel au Règlement du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Il sait comme tous les députés que les remarques doivent se rattacher constamment à la question à l'étude. Je suis certain que le député peut établir un rapport entre ses remarques et cette motion.

• (5.50 p.m.)

**M. Goode:** Je remercie l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). J'essaie de faire ressortir que le gouvernement doit aider la population en lui fournissant des installations. Il faut comprendre que la situation actuelle, que j'ai tenté d'expliquer à la Chambre, est intolérable. A moins de comprendre la situation à laquelle ces gens font face, nous ne pouvons dire, je pense, si l'avis de motion est valable ou non.

Je voudrais commenter en détail les problèmes de la pêche en eau douce. A mon avis, mes remarques tiendront compte de l'attitude adoptée par le député. Dans un rapport publié il y a environ un an par l'Office d'expansion économique de la région atlantique, on trouve le passage suivant:

...la pêche en eau douce dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique est un agent de pauvreté. Bien trop d'hommes, d'embarcations et de matériel se trouvent engagés à l'exploitation d'une ressource fondamentalement limitée.

Ce sont les propos de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, et ces mots s'appliquent à la motion que nous discutons cet après-midi. Les tendances à long terme sont alarmantes. A Terre-Neuve par exemple, le nombre de pêcheurs riverains s'est élevé cette dernière décennie, et ce malgré une diminution de 25 p. 100 des prises de poisson. Les prises riveraines sont pas-

sées de 200,000 tonnes métriques en 1956 à quelque 150,000 tonnes à l'heure actuelle. Cependant, les revenus réels sont demeurés relativement constants parce que le prix du poisson a augmenté plus rapidement que celui de la plupart des autres denrées, et cela a compensé le déclin du poisson pris. Dès lors, monsieur l'Orateur, pour conclure...

**M. McGrath:** Le vote.

**M. Goode:** Dès lors, pour conclure, je conviens de l'avis de motion du député. Je félicite le député de Humber-Saint-Georges-Sainte Barbe pour avoir présenté cette motion à la Chambre. Je ne veux certainement pas l'étouffer et je reprendrai donc mon siège.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le vote.

**M. E. F. Whelan (Essex):** Monsieur l'Orateur, l'avis de motion du député s'étend à tout le littoral atlantique. Pendant les quatre minutes qui nous restent, je tenterai de parler d'une petite partie. Je crois que la motion a une certaine valeur. Avant de commencer mon discours, je crois devoir dire que le gouvernement a fait d'une façon très énergique ce que le député propose qu'il fasse. Pendant deux ans au moins, il est intervenu de cette façon sous l'habile direction du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) et du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand).

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député a été secrétaire parlementaire de l'un de ces ministres. Aujourd'hui les choses ont changé.

**M. Whelan:** Je ne crois pas que les choses aient beaucoup changé, monsieur l'Orateur. En réalité, nous intervenons dans ces domaines un peu plus rapidement qu'auparavant.

La motion dont la Chambre est saisie porte sur un important aspect des pêches, savoir les services de cueillette et les installations d'entreposage. Même si la motion est importante, elle ne porte que sur un aspect d'une activité très complexe. Cette sphère d'activité est plus vaste que celle dont traite la motion inscrite au *Feuilleton*. Il y a un rapport étroit entre les installations d'entreposage frigorifique et le nombre des pêcheurs et l'endroit où ils habitent, le nombre et les dimensions des bateaux de pêche qu'ils utilisent, le volume de leurs prises, les installations portuaires accessibles, l'emplacement des conserveries, etc.

En outre, la pêche sur le littoral de l'Atlantique a connu des changements significatifs. La tendance à la pêche hauturière à bord de navires plus grands et dotés d'un outillage plus complexe s'intensifie tandis que la pêche côtière perd de l'importance. Comme l'a dit le député qui m'a précédé, la pêche côtière est toujours importante et nous aimerions voir des changements dans ce domaine. On pourrait, comme il l'a dit, accorder des subventions pour encourager la construction de navires de pêche dotés d'un outillage complexe. En outre, on devrait préparer les prises pour la vente sous forme de filets frais ou congelés et en saler beaucoup moins. En outre, on trouve plus de débarcadères près des grandes conserveries.